

Thématique
Data territoriale

Contexte - la Collectivité de Corse s'engage en faveur de l'ouverture des données

En votant le 13 février 2013 le projet d'ouverture des données publiques OPENDATA CORSICA, l'Assemblée de Corse a fait le choix politique d'inscrire la Collectivité de Corse (CdC) parmi les collectivités pionnières dans ce domaine à l'échelon national, soit quatre années avant l'obligation légale en vigueur depuis le 7 octobre 2018¹.

Le portail **opendata.corsica** de la Collectivité de Corse diffuse aujourd'hui près de 400 jeux de données publiques. Ces données sont produites par ses directions, ses agences et offices et autres collectivités et organismes de services publics insulaires. **Le portail Opendata.corsica joue ainsi le rôle de catalyseur des initiatives qui émergent sur l'île.** C'est dans ce contexte que la CdC propose à toute entité publique ou tout organisme qui exerce une mission de service public sur l'île qui souhaite ouvrir ses données, de l'accompagner dans sa démarche, voire d'intégrer le portail régional **opendata.corsica**.

A ces données s'ajoutent celles produites par des organismes nationaux, publics ou privés, présentant un intérêt économique, social et sociétal et qui décrivent le territoire corse et son évolution. Ce travail de référencement **témoigne de la volonté de la Collectivité de Corse de s'orienter progressivement vers une démarche de big data territorial.**

Cette démarche s'inscrit donc dans la constitution d'un véritable patrimoine immatériel de la Corse avec l'ambition de le valoriser et surtout d'en faire profiter l'ensemble de la société insulaire : chercheurs, développeurs, citoyens, entreprises, dans une logique d'innovation ouverte avec la société civile.

Le cadre législatif impose des obligations en matière d'ouverture des données

La loi pour une République Numérique² a installé un cadre législatif visant à organiser la circulation des données du savoir par l'ouverture des données publiques et à préfigurer la mise en place d'un service public de la donnée au sein des collectivités.

Dans cette optique, les obligations suivantes ont été fixés :

- Ouverture des données par défaut pour les collectivités de plus de 3500 habitants et de plus de 50 agents depuis le 7 octobre 2018 ;
 - Obligations de publier toutes les données et bases de données représentant « un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental ».
- Obligation de publier les données de référence, soit « celles qui sont les plus utilisées par une multitude d'acteurs », soit :

¹ Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat, (DINSIC), L'ouverture des données publiques (open data) franchit un nouveau cap, 12/12/2018. Lien : https://www.numerique.gouv.fr/uploads/CP_decret_fixant_les_categories_de_donnees_diffusables_sans_anonymisation.pdf

² Legifrance, LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033202746&dateTexte=20190617>

- o la Base Adresse Nationale (BAN), la base SIREN et SIRET, le Répertoire National des Associations (RNA), le Référentiel à Grande Echelle (RGE), le Plan Cadastral Informatisé (PCI), etc.

Présentation des enjeux

La maîtrise des données territoriales par les collectivités.

Les données sont des actifs essentiels de la création de valeur et un facteur favorisant la croissance et le développement. Il est démontré que l'ouverture des données améliore les gains de temps de travail, les prises de décision et le développement de nouveaux services à forte valeur ajoutée. C'est également l'occasion de nouer des liens entre les collectivités, les entreprises, les start-ups, les chercheurs et les citoyens et de créer ainsi les conditions d'une innovation ouverte et d'une co-construction des services.

Dans cette perspective, **l'exploitation des données numériques devient centrale pour le fonctionnement des collectivités territoriales**. La numérisation de l'administration peut en effet apporter des bénéfices à un double niveau. D'une part, en dépassant l'approche traditionnelle sectorielle, elle facilite la vie du citoyen en proposant un bouquet de services administratifs unifiés et personnalisés. D'autre part, l'agrégation de données contribue à optimiser le temps des agents en supprimant les tâches administratives les plus répétitives de saisie.

De plus, dans le cadre de la gestion des villes et territoires, l'avènement de l'internet des objets amène à une augmentation des données produites et crée de nouvelles possibilités en matière d'exploitation et d'optimisation de service urbains. Cela renforce l'importance de la gestion de la donnée, au niveau de sa qualité, de sa sécurité, de sa fiabilité et de son régime de propriété et d'utilisation.

Cette nécessaire montée en compétence constitue un véritable défi pour les collectivités qui doivent dès lors gérer et exploiter des banques de données sans pour autant disposer des ressources humaines ou techniques nécessaires.

Inciter les communes et les intercommunalités à s'engager dans une démarche d'ouverture des données.

Malgré la réussite d'Open Data Corsica, la grande majorité des communes de Corse ne sont pas engagées dans une démarche d'ouverture des données. Elles ne respectent donc pas les obligations légales fixées par la loi pour une république numérique.

Ce retard peut être expliqué par la difficulté pour les Villes de percevoir l'intérêt de telles démarches, ainsi que par la complexité supposée de tels programmes de mise en œuvre. L'ouverture des données peut souvent constituer un défi au sein des administrations, car elle implique une capacité à pouvoir fédérer de manière transversale les différents pôles d'une collectivité.

Les collectivités sont de plus confrontées à des difficultés pour trouver les compétences nécessaires ou dans certains cas exiger un investissement important de certains agents qui peuvent parfois exprimer des réticences.

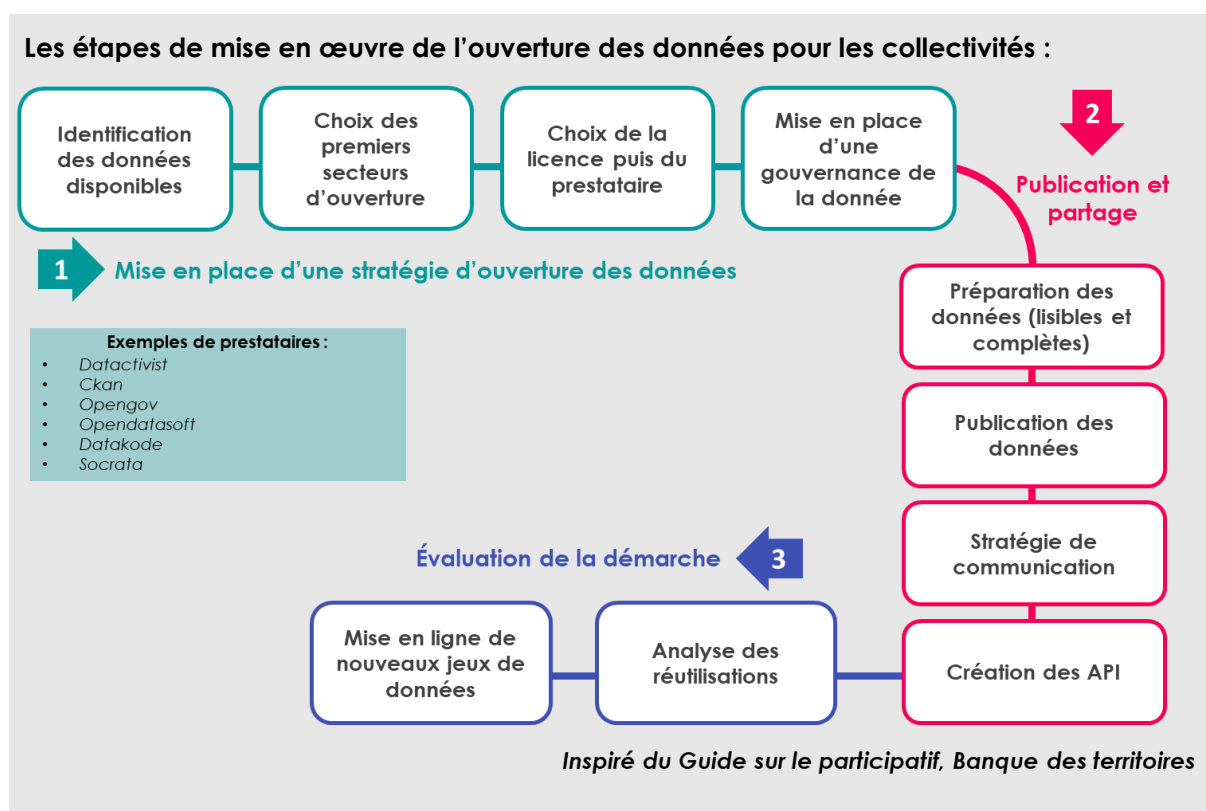
Ces difficultés sont souvent **renforcées par un manque de vision partagée sur la finalité de ces processus**. Les bénéfices de l'open data sont en effet d'ordres multiples :

- Améliorer le fonctionnement démocratique, non seulement par la transparence mais aussi par la concertation et l'ouverture à de nouveaux points de vue ;

- Améliorer l'efficacité de l'action publique ;
- Proposer de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale : les données partagées trouvent des réutilisateurs qui les intègrent dans de nouveaux services à forte valeur ajoutée économique ou sociale.

Or la publication de certains jeux de données est souvent perçue comme inutile du fait d'un manque de visibilité quant aux usages potentiels des données. Dès lors, la mise en place d'une démarche d'ouverture des données est parfois difficilement appréhendée par des acteurs publics réticents à l'idée de mobiliser des fonds sans but précis. C'est notamment le cas pour la réutilisation des données par des acteurs tiers dans une optique d'innovation économique et sociale où la finalité par l'usage n'est pas forcément perçue à l'origine. L'idée étant que l'on ne peut parfois pas prédire l'utilisation qui sera faite des données et des services qui pourraient en découler. L'Union Européenne estime pourtant à 325 milliards d'euros les bénéfices directs et indirects générés par l'open data au sein des pays membres entre 2016 et 2020, avec environ 100 000 emplois créés à horizon 2020³.

Une démarche pédagogique et de conduite du changement est donc nécessaire pour encourager les communes à engager des actions en faveur d'une maîtrise et d'une ouverture des données. Cela passe notamment par l'identification et la diffusion des usages possibles des données des collectivités pour la création de nouveaux services et l'optimisation des services existants.



La gestion de la sécurité et l'hébergement des données publiques, un enjeu de souveraineté pour la Corse.

Les enjeux de maîtrise de la donnée et du développement d'une administration numérisée vont de pair avec une responsabilisation des collectivités sur la sécurisation des données

³ Commission Européenne, European Data Portal, Creating Value Through Open Data, Novembre 2015. Lien : https://www.europeandataportal.eu/sites/default/files/edp_creating_value_through_open_data_0.pdf

personnelles des administrés, renforcés par les nouvelles obligations imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

De même, **la souveraineté des collectivités en matière de données est également liée aux problématiques d'hébergement des données sur le territoire corse**. En Corse à 2019, seule la SITEC propose des solutions d'hébergements à Ajaccio et Bastia. Aucuns opérateurs mondiaux de datacenters tels que Amazon Web Service, Microsoft Azure IBM Cloud ou encore OVH n'est présent sur le territoire corse alors qu'ils sont les principaux fournisseurs de cloud public. Il y a donc un enjeu à développer l'offre de datacenters en Corse à destination des acteurs publics.

L'organisation d'une gouvernance des données entre acteurs publics et également privés.

La production de données est de plus en plus massive, avec une part des données produites par le secteur privé de plus en plus importante en comparaison de celle des acteurs publics.

Dès lors l'enjeu pour les collectivités repose sur une prise en main des données qui concernent leur territoire et que l'on peut qualifier de **données d'intérêt territorial ou général, c'est-à-dire les données publiques et privées permettant de mieux gérer le territoire et les services offerts aux administrés**. La problématique concernant ces données dépend du contexte de leur production et de son propriétaire, et peuvent être produites dans différents cadres :

- Par la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre en propre d'un service ;
- Par un délégataire de la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre d'un service par une concession de service ;
- Par un service mis en œuvre sur le territoire par un opérateur privé intervenant hors cadre contractuel, par exemple avec les opérateurs de voitures de transport avec chauffeur (VTC), les sites de location de logements entre particuliers, de location de vélo sans borne, etc.

Ainsi, la problématique pour les collectivités est double :

- Accéder à la donnée produite par les opérateurs privés, notamment dans les cas où la donnée est produite par un opérateur privé intervenant hors de tout cadre contractuel avec une collectivité avec par exemple des services opérés par des plateformes mondiales (Airbnb, Waze, etc.) ;
- Exploiter de manière efficace les données agrégées, et donc disposer des compétences en interne pour maîtriser ces données.

La présence d'une multitude d'acteurs publics comme privés en matière de données implique donc **la mise en place d'une gouvernance sur le sujet de donnée**, la gouvernance étant entendue comme « *une forme plus souple de pouvoir politique qui consiste dans l'interaction d'une pluralité d'acteurs « gouvernants » qui ne sont pas tous étatiques ni même publics* »⁴. Les données produites par les entreprises privées peuvent revêtir un caractère d'intérêt général, comme certaines données publiques peuvent intéresser les entreprises pour améliorer leurs services. **De nouvelles formes de partenariats sont donc à inventer et peuvent fournir un levier d'action important pour la mise en place de services novateurs** pour les territoires et les citoyens.

⁴ a gouvernance par Le Galès Patrick dans, L. Boussaguet, S. Jacquot and P. Ravinet, Dictionnaire des politiques publiques, 4th édition, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

Les licences de réutilisations des données conditionnent les relations entre acteurs publics et privés.

Le constat de l'utilisation des licences par les collectivités face aux plateformes privées relève à 99% d'une utilisation de licences ouvertes, qui n'engagent l'acteur privé ni sur la communication sur l'usage fait des données, ni sur une redevance, ni sur la republication des données enrichies. **Or la gestion et la traçabilité des données mises à disposition est un enjeu de souveraineté pour les collectivités**, notamment dans la mesure où de plus en plus d'actions et de comportements sont régulés par des flux d'informations. Dès lors, si l'acteur public ne maîtrise pas ces flux, « il perd la maîtrise de ses politiques publiques »⁵. Une bonne gouvernance de la donnée pour la puissance publique implique donc de réguler la circulation de l'information et donc d'établir un suivi des données mises à disposition.

Ainsi, l'utilisation de licences uniquement ouvertes peut être source de dérives à long terme :

- Dans un premier temps, **les objectifs des plateformes privées divergent parfois de ceux de l'acteur public**. Dans le cas d'un calculateur d'itinéraire privilégiant les itinéraires les plus rapides, les flux de voitures peuvent être redirigés vers des axes secondaires passant par des lotissements ou des établissements scolaires, ce qui peut poser des problèmes de sécurité et donc aller à l'encontre des objectifs de la collectivité.
- Dans un second temps, **il peut apparaître que certains acteurs privés concurrencent les collectivités dans la production de données sur le territoire**. Ainsi, certains investissements au service de la création de données sont rendus obsolètes par les acteurs privés.
- Enfin dans un troisième temps, **les plus grands consommateurs de données publiques peuvent devenir des prescripteurs de la production de jeux de données des acteurs publics** du fait de leur position dominante.

Ces exemples montrent qu'il est nécessaire de promouvoir des partenariats équilibrés entre acteurs privés et publics. Le choix de la licence conditionne donc les modalités de partenariat avec les acteurs privés. Cependant, ce choix doit se faire en fonction du type de données et de la finalité de son usage :

- Pour les données d'étude et d'analyse du territoire, majoritairement statiques, il est recommandé d'utiliser une licence ouverte ;
- En ce qui concerne les données de services qui permettront de générer de nouveaux usages et service, la licence ODBL est davantage recommandée.

⁵ A. Courmont, "Politiques des données urbaines : de l'open data au gouvernement des données", Millenaire3.com, 2017, [En ligne]. <<http://www.millenaire3.com/articles/politiques-des-donnees-urbaines>>.

Les questions relatives à la donnée territoriale

Sur la base des enjeux exposés ci-dessus, trois questions devront être abordées :

1. Comment initier, accompagner et coordonner au mieux les initiatives relatives à l'ouverture des données qui émergent sur le territoire (publiques et privées) ?

Quels leviers ?

- A. **S'adresser et sensibiliser en premier lieu les collectivités insulaires (communes de + 3500 habitants et EPCI) afin qu'elles remplissent leurs obligations en matière d'ouverture des données publiques en s'appuyant pour cela sur les associations des maires et les EPCI ?**
- B. **Proposer des formations, en partenariat avec le CNFPT**
- C. **Proposer un conventionnement et un hébergement des données dans le cloud sur le portail opendata.corsica.**
- D. **Identifier les initiatives d'autres entités insulaires, proposer un conventionnement, un référencement sur le portail régional et une valorisation des données lors de concours de type Hackathon.**

2. Comment garantir des données qualifiées et respectueuses des données personnelles, dans une logique de respect des obligations du RGPD ?

Quels leviers ?

- A. **Définir le périmètre de collecte des données et assurer une communication lisible sur la collecte des données**
 - En proposant des initiations en ligne aux acteurs économiques corses susceptibles de collecter des données
 - En consultant la société corse sur ses attentes et préoccupation en matière de collecte de données
- B. **Préciser le cadre législatif et réglementaire national et européen**
 - Créer une structure d'accompagnement des acteurs économiques corses pour contenir le risque et favoriser l'utilisation des données
 - Communiquer sur les réglementations en vigueur pour alerter sur les mauvaises pratiques mais aussi encourager à l'ouverture des données.
- C. **Garantir des sources fiables aux réutilisateurs de données**
 - Fédérer une communauté de réutilisateurs pour créer un organe de vérification.
- D. **Définir les traitements (autorisation, anonymisation, structuration) de base pour une utilisation harmonisée des données sur le territoire**
 - Référencer des traitements fiables et les mettre à disposition de la communauté
 - Créer une interface de dialogue pour les données corses.

3. Comment développer l'offre d'hébergement de données en Corse ?

Quels leviers ?

- E. Inciter les administrations à mutualiser leurs achats d'hébergements.**
- F. Identifier et caractériser du foncier pouvant accueillir un site de datacenter en mettant l'accent sur les facteurs suivants :**
 - La présence d'un poste source ;
 - L'offre de connectivité ;
 - La présence d'un bassin d'entreprise et d'administrations à proximité.

4. Comment organiser une gouvernance des données à l'échelle insulaire ?

Quels leviers ?

- G. Encourager la création d'un référentiel de données publiques et privées pouvant relever d'un grand projet d'intérêt général.**
- H. Définir des licences de réutilisation de données en ligne en lien avec les politiques publiques et les attentes des citoyens en matière de service.**
- I. Créer une instance de discussions entre acteurs de la données publiques et privées avec l'objectif d'organiser l'échange et la réutilisation de données publiques et privées pour répondre aux intérêts des deux parties prenantes.**

Les questions et leviers numériques peuvent ne pas être encore assez exhaustifs, l'objet des groupes de travail consistera à mêler les différents points de vue et compléter la réflexion.

Les chiffres clés et tendances

Open data	<ul style="list-style-type: none"> On recense 403 jeux de donnée sur le portail Open Data Corsica ⁶
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> Il y a 2 data centers en Corse ⁷ opérés par la SITEC (Société Informatique Technologique Corse). Ils sont situés à Ajaccio et Bastia.
Infrastructures numériques	<ul style="list-style-type: none"> 100% de couverture fibre d'ici 2023 (signature de la DSP SFR Collectivités)¹⁰.




⁶ Source : <https://data.corse.fr/explore/?sort=modified>

⁷ Source : <https://www.sitec.corsica/datacenter-2/>

Les projets inspirants


Les trois questions soulevées permettent d'ores et déjà d'identifier plusieurs projets inspirants menés en Corse et ailleurs.

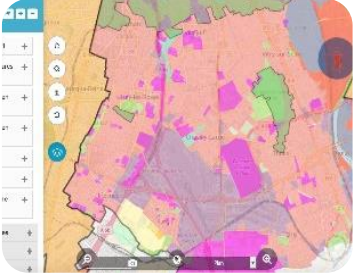

Projets menés en Corse


<p>Mobilité</p>	<p>Application MOUV'INAIACCIU</p>  <p>La collectivité de Corse a organisé en partenariat avec l'université de Corse le Hack4Corsica 2018, un concours de développement informatique. Les étudiants utilisent les données publiques d'Opendata Corsica pour construire des projets pour des entreprises telles que Icare Tech, Qwant Music, Communiti, Ollandini, Corse-Matin.</p>
<p>Open data</p>	<p>Opendatacorsica et Corsica Statistica</p>  <p>L'initiative opendatacorsica met à disposition à 2019 près de 400 jeux de données et accompagne l'ensemble des collectivités corses vers l'ouverture de leurs données. Dans cette même démarche, Corsica Statistica, le service d'observation et d'analyses socio-économiques de l'ADEC, publie mensuellement des rapports d'observation sur la situation économique Corse grâce à de nombreuses données remontés des territoires.</p>
<p>Information géographique</p>	<p>INFOGEO Corse</p>  <p>INFOGEO Corse est le portail de cartographie interactive de la Collectivité de Corse qui permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Télécharger et visualiser les données géographiques de référence ; • Faire une recherche cadastrale et toponymique simplifiée ; • Visualiser et superposer des données régionales ; • Dessiner et mesurer des zones et des circuits ; • Enregistrer, imprimer et diffuser les documents créés.

<p>Gestion des risques</p>	<p>CORSICAN FIRE DATABASE</p> <div data-bbox="523 237 932 468"> </div> <p>L'Université de Corse mène avec le CNRS et le laboratoire science pour l'environnement le projet de recherche « Feux » pour modéliser et mieux comprendre le développement des feux de forêts.</p> <p>Dans le cadre de ces travaux, une base de données contenant des images et des séquences d'images de feux de végétation a été créée. La base présente un modèle intéressant de collaboration scientifique par la donnée dans la mesure où elle a vocation à alimenter la recherche mondiale sur la problématique des incendies de forêts. Dans cette optique, la base de données a ainsi fait l'objet d'une cinquantaine d'ouverture de comptes de laboratoires de recherches du monde entier (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie, Europe pour l'essentiel).</p>
<p>Gestion des risques</p>	<p>FireCaster : Simulateur météo de gestion des incendies du CNRS et de l'université de Corse</p> <div data-bbox="518 893 735 1037"> </div> <p>Firecaster est un logiciel capable de proposer un diagnostic incendie immédiat sur un territoire (H+24 / H+48) qui permet de caractériser non seulement le risque incendie mais aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mouvements de propagation ; • La pollution engendrée ; • Les meilleurs scénarios d'intervention. <p>L'analyse prédictive est alimentée par des données météorologiques couplées à des modèles de combustibles haute résolution, éclairées par des indices économiques, humains et environnementaux. Un des principaux défis du projet a été d'alimenter les modèles de prédiction par des données et modèles de combustibles à haute résolution et a donc demandé un important travail de collaboration entre les organismes de recherches ayant travaillé sur les thématiques des prévisions météorologiques et des feux de forêts.</p>
<p>Mobilité</p>	<p>CAPAMOVE</p> <div data-bbox="517 1554 932 1688"> </div> <p>CAPAMOVE est le calculateur d'itinéraire en temps réel de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA).</p> <p>L'application vise à fluidifier le trafic routier sur l'agglomération en délivrant une information en temps réel de l'état de congestion des routes, et informe également sur les transports en communs avec la localisation en temps réel des bus et en donnant une information fiable sur les temps d'attentes et les temps de parcours.</p> <p>Cette application est le premier exemple en Corse de la création d'une plateforme de mobilité visant à donner une vision globale des transports sur une agglomération par le moyen d'une centralisation des données de mobilité du territoire.</p>

Projets inspirants menés hors de Corse

<p>Plateforme de données territoriale</p>	<p>Région Ile-de-France - 3D Smart Plateforme : une plateforme d'open data et de données en 3D pour les collectivités.</p> <p>La Région Ile-de-France a lancé en 2018 une nouvelle plateforme de modélisation 3D de l'ensemble de son territoire.</p> <p>Nourrie grâce aux données SIG et Open data, elle pourra être enrichie par des données captées par les réseaux IoT franciliens.</p> <p>La plateforme agira à terme comme un concentrateur de la donnée en favorisant les partenariats (grâce à l'acquisition, la restitution, la visualisation, la modélisation, l'analyse, le partage, et l'exploitation de données publiques ou privées).</p> <p>En matière d'interface utilisateur, la plateforme permettra d'accéder à un double numérique 3D de la Région offrant les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les relevés de températures et de qualité de l'air ; • Publier et visualiser des données géographiques de référence ; • Diffuser d'un cadastre solaire. <p>La logique de la plateforme est donc de permettre la création de nouveaux services (publics ou privés) grâce à la valorisation des données collectées.</p> <p>Porteur : La Région Ile-de-France</p> <p>Intérêt pour la Corse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de donnée ayant vocation à nouer des partenariats publics et privés sur la donnée. • Modélisation 3D délivrant des services pour les particuliers, tel que le cadastre solaire ou encore des données sur l'environnement.
<p>Lutte contre le gaspillage alimentaire par le numérique et l'IA</p>	<p>QuiDitMiam!</p>  <p>L'application mobile permet de se tenir informé des menus servis aux enfants dans les cantines scolaires (écoles maternelles et élémentaires) tout en contribuant à leur éducation nutritionnelle.</p> <p>L'outil propose notamment de simplifier la transmission des informations entre les cantines et les parents (allergènes, labels...), lutter contre le gaspillage grâce aux données historiques et garantir la transparence en permettant un dialogue entre les différents interlocuteurs (suggestions, notation...).</p> <p>Porteur : Ville de Saint-Malo</p> <p>Prestataire : QuiditMiam !</p> <p>Intérêt pour la Corse : La gestion des données, consiste également à garantir la transmission des informations entre plusieurs parties. Il existe beaucoup à faire notamment dans le milieu éducatif où davantage de</p>

	<p>transparence est attendue par les parents. La transmission des informations relatives aux menus des cantines permet de rassurer les parents, de fournir une interface d'échange pour gérer les particularités de certains enfants, tout cela au profit du bien-être des élèves.</p>
<p>Plateforme de donnée dédiée à la gestion du foncier</p>	<p>Lina</p>  <p>Disponible sur le web et dédiée aux métiers de la prospection foncière et à l'aménagement du territoire, Lina permet de caractériser et d'évaluer le potentiel parcellaire, bâti et non bâti, quel que soit le projet du prospecteur sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Porteur : Nantes, Toulouse...</p> <p>Prestataire : LKSpatialist</p> <p>Intérêt pour la Corse : Si Lina est dédiée à la prospection foncière et immobilière, il serait possible d'imaginer une application similaire mais collaborative permettant de recenser en Corse la localisation des terres arables inexploitées (55% seulement de 105 000 hectares de terre cultivables à fort potentiel sont exploitées dans un contexte global de dépendance alimentaire de la Corse) pour les valoriser.</p>
<p>Partenariat public-privé sur la donnée</p>	<p>Partenariat entre Waze et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc</p>  <p>L'idée principale de ce partenariat est d'améliorer le modèle prédictif de Waze en améliorant l'algorithme via un troc de données.</p> <p><i>Les données fournies par la Communauté d'Agglomération à Waze sont les suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêtés de circulation : la Communauté d'agglomération n'ayant pas la compétence voirie, elle a mis en place un formulaire à destination des services voirie afin qu'ils puissent alimenter facilement et rapidement la base de données. Ces données numérisées sont ensuite mises en open data ; <ul style="list-style-type: none"> ◦ Ces données sont de type : emplacement des travaux, changement de sens interdit, nouvelles limitations de vitesse ; • Le partenariat donne aussi l'opportunité au service de cartographie de la collectivité d'être plus prescriptif notamment sur la déportation de certains flux sur des axes secondaires sensibles (présence d'écoles, les zones 30...) Waze pourra alors modifier son algorithme et modérer la fréquentation de certaines rues. <p><i>Données fournies par Waze à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Données de circulation temps réel : elles permettent à la police municipale d'être plus réactive en cas de détection de trafic anormal (ralentissement dans une zone peu fréquentée...).

	<p>Porteur : Waze et CA de l'Agglomération de Versailles Grand Parc</p> <p>Intérêt pour la Corse : L'usage de la voiture en Corse est la cause de nombreuses congestions notamment dans les grandes villes du territoire, la transparence des données entre Waze et la Collectivité de Corse pourrait permettre d'optimiser le trafic notamment en informant sur les zones de travaux, les places disponibles.... Aussi, en zones plus reculées, un tel partenariat pourrait permettre de mettre en place un outil de signalement performant entre automobilistes et pour alerter les services de la collectivités (départs de feu, effondrement, accident grave...)</p>
<p>Innover par la donnée pour résoudre les enjeux urbains</p>	<p>Le programme Datacity : la création par l'innovation ouverte entre monde public et privé de nouveaux services innovants</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>DataCity Paris est un programme d'open-innovation créé par NUMA en partenariat avec la Ville de Paris. L'objectif de DataCity est d'inciter des Startup à répondre à des problématiques urbaines en utilisant des données de la ville de Paris ainsi que des données de grands groupes privés.</p> <p>Le programme est organisé en saisons d'une année où des startups sont sélectionnées pour relever un défi sur des domaines liés à la ville intelligente telle que l'énergie, la mobilité ou encore l'espace public. Les solutions sélectionnées sont ensuite testées directement dans l'espace public parisien. Dans le cas de la réussite d'une expérimentation, l'objectif est de passer rapidement à un déploiement à grande échelle.</p> <p>Porteur : Numa, Mairie de Paris</p> <p>Intérêt pour la Corse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter dans un cadre maîtrisé de nouveaux services à l'aide de startups et de grands groupes. • Gouvernance multipartenariale sur la donnée entre monde public et monde privée dans une optique d'intérêt général. • Ambition de passer à l'échelle rapidement les expérimentations ayant réussies.

